



PROJET IREE-MONO

INITIATIVE REGIONALE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DU FLEUVE MONO

Termes de référence

Recrutement d'un(e) Consultant(e) National(e)
pour le développement de l'Analyse Diagnostique
Transfrontalière (ADT) des Eaux de surface et souterraines
de la portion nationale (Bénin ou Togo) du Bassin
Transfrontalier du Fleuve Mono

[AC/OSS/Développement-ADT/PAS-IREE-MONO-Bénin/Togo/260225-3]

Février 2025

Table des matières

1.	Contexte et justification.....	4
2.	Objetifs de la mission.....	6
3.	Responsabilités et taches du consultant.....	6
4.	Résultats attendus de la mission.....	7
5.	Méthodologie.....	7
	5.1.Revue documentaire approfondie	8
	5.2.Analyse et intégration des rapports thématiques clés	8
	5.3.Approche participative et implication des parties prenantes.....	9
	5.4.Outils et techniques d'analyse	9
6.	PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT	9
	6.1. Formation et éducation	9
	6.2.Expériences et compétences.....	9
7.	Livrables, durée et rémunération	10
	7.1.Livrables	10
	7.2.Rémunération	11
8.	Dossier de candidature	11
	8.1.Offre technique	11
	8.2.Offre financière	12
9.	Evaluation des offres.....	12
	9.1.Évaluation technique.....	12
	9.2.Évaluation financière.....	12
	9.3.Evaluation finale	13
10.	Modalités et date limite de soumission	13
	Annexe	14
	Annexe 1. Fiche de soumission de la proposition financière	14
	Annexe 2. Ventilation du prix forfaitaire.....	15
	Annexe 3. Modèle de déclaration sur l'honneur.....	16

Annexe 4. Proposition d'une Table des matières du rapport sur l'Analyse Diagnostique Transfrontalière	17
Annexe 5. Identification et hiérarchisation des problèmes transfrontaliers	19
Annexe 6. Développement des chaînes causales	20
Annexe 7. Identification des points de levier	21
Annexe 8 .Exemple de Chaîne causale du grand écosystème marin du golfe du Bengale (Ca. 2011) .	22
Annexe 9. Exemple de Chaîne causale du bassin du fleuve Kura Aras (Ca. 2006)	23

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une Organisation internationale à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 35 pays (28 pays africains¹ et 7 pays non-africains), 13 Organisations régionales dont des Organisations des Nations Unies ainsi que 3 Organisations non gouvernementales. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se concentre principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

Dans le cadre de ses initiatives pour la gestion durable des ressources en eau, l'OSS participe activement à la gestion intégrée et concertée des bassins transfrontaliers, dont le fleuve Mono. Situé en Afrique de l'Ouest, ce bassin transfrontalier couvre une superficie de 24 300 km², partagée entre le Bénin (3 000 km²) et le Togo (21 300 km²). Le fleuve Mono, long de 530 km, s'écoule du nord au sud pour se jeter dans l'océan Atlantique. En 2020, la population du bassin était estimée à 3 500 000 habitants, dont 58 % au Togo et 42 % au Bénin.

Le fleuve Mono entretient des relations hydrauliques assez importantes (alimentation /décharge /protection) avec le système aquifère sédimentaire du bassin du Kéta étendu sur environ 33 600 km² et partagé par le Nigéria (40%), le Bénin (39 %), le Togo (11%) et le Ghana (10%). Les aquifères du bassin du Kéta sont parmi les plus productifs et les plus exploités dans ces pays. En exemple, la portion nationale de l'aquifère au Bénin occupe 10% de la superficie totale du pays mais englobe près de 35% des ressources en eau souterraines disponibles pour le pays, et abrite plus de 65% de sa population. Au Togo, 70% des besoins en approvisionnement en eau publique sont assurés par l'aquifère qui n'occupe que 6% de la superficie du territoire national et qui abrite 40% de la population du pays.

Le bassin du fleuve Mono joue un rôle essentiel dans les activités socio-économiques locales, notamment l'agriculture irriguée, la production hydroélectrique, la pêche, l'élevage, l'exploitation minière et le tourisme. Il constitue également un refuge pour une biodiversité exceptionnelle et contribue à la stabilisation du microclimat régional. Toutefois, ce bassin est confronté à plusieurs défis, parmi lesquels la dégradation des ressources en eau et des écosystèmes (actions anthropiques et autres), les impacts du changement climatique telles que les inondations et les sécheresses récurrentes, la faible valorisation et maîtrise des ressources hydriques. Ces pressions, combinées à une forte croissance démographique, exacerbent les vulnérabilités des populations locales et menacent la durabilité des ressources en eau.

Face à ces défis, l'Autorité du Bassin du Mono (ABM), en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et l'OSS, et avec l'appui des pays, a développé le projet « Initiative Régionale pour l'Eau et l'Environnement dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono (IREE-Mono) », approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en décembre 2023.

Ce projet régional a pour objectif d'assurer le développement durable et la résilience écologique du bassin du fleuve Mono par le renforcement de la gouvernance, des capacités et de la planification participative de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), par les communautés ainsi que le renforcement de la coopération entre le Togo et le Bénin.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, il est prévu le développement d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) afin d'identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion durable des ressources en eau (de surface et souterraines). Cette ADT constituera une base technique pour l'élaboration d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour le bassin du Mono.

¹ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad & Tunisie .

L'approche ADT/PAS consiste à élaborer des ADT des portions nationales dudit bassin au Bénin et au Togo, en s'appuyant sur des études thématiques portant sur les impacts climatiques, environnementaux, socio-économiques, juridiques et institutionnels. Une fois validées et adoptées par les pays, les ADT nationales mèneront au développement des rapports thématiques régionaux, lesquels constitueront la base pour l'élaboration de l'ADT régionale.

Des consultants nationaux seront recrutés dans chaque pays pour mener ces études spécifiques, avec le soutien du comité transfrontalier, afin d'assurer la qualité et la pertinence des analyses à l'échelle locale.

L'APPROCHE ADT/PAS DU FEM

La démarche d'élaboration de l'ADT/PAS préconisée par le FEM est un processus hautement collaboratif (en impliquant pleinement les principales parties prenantes concernées), et est un outil de planification stratégique majeur pour les projets du FEM relatifs aux eaux internationales au cours des 20 dernières années.

L'ADT est la composante analytique (et technique) qui identifie et analyse les problèmes environnementaux transfrontaliers, leurs impacts et leurs causes. L'ADT se base sur les informations techniques et scientifiques disponibles et vérifiées, pour examiner l'état de l'environnement et les causes profondes de sa dégradation. L'analyse est effectuée de façon trans-sectorielle en se focalisant sur les problèmes transfrontaliers sans ignorer les préoccupations et les priorités nationales. L'ADT est un mécanisme destiné à aider les pays participants à "se mettre d'accord sur les faits", à identifier les problèmes et à trouver les meilleures solutions. L'ADT fournit la base factuelle pour la formulation d'un PAS.

Le PAS est un document de politique négocié qui devrait être approuvé par les autorités gouvernementales les plus haut placées. Il établit des priorités d'action claires (par exemple, des réformes politiques, juridiques, institutionnelles ou des investissements) pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires, identifiés dans l'ADT.

Les composantes de l'ADT et du PAS doivent être hautement collaboratives et impliquer pleinement les principales parties prenantes concernées par le bassin hydrographique.

LIEN ENTRE L'ADT ET LE PAS

Selon le FEM-IW, ce lien doit être solide pour que les actions à mener dans le PAS répondent aux problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés durant le développement de l'ADT.

A cet effet, les pays ont prévu d'élaborer et de mettre en œuvre des projets pilotes de démonstration des meilleures pratiques pour une gestion durable des ressources naturelles du bassin du Mono sur des thématiques s'appuyant sur les défis et priorités identifiés dans les études précédentes du bassin du Mono. Il s'agit des thématiques suivantes :

- **Thématique n°1** : Gestion intégrée et concertée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique ;
- **Thématique n°2** : Restauration des terres dégradées et préservation des écosystèmes vulnérables ;
- **Thématique n°3** : Renforcement des capacités locales pour une gestion participative des ressources naturelles ;
- **Thématique n°4** : Promotion de la coopération transfrontalière pour la gestion durable des ressources naturelles ;
- **Thématique n°5** : Surveillance et amélioration de la qualité des eaux des écosystèmes aquatiques.

Pour cela, dans la définition des relations causales, il est essentiel de déterminer où apparaissent les interventions (ou points de levier) offrant le plus grand potentiel d'influence positive sur le bassin fluvial ou le système aquifère transfrontalier. Un point de levier est une place dans un système complexe (dans le cas

présent, le bassin du Mono) où un petit déplacement (ou modification) à un moment donné peut produire des changements importants ailleurs.

La détermination de ces points de levier permet ainsi d'identifier les points où des modifications peuvent être apportées au système. Les points de levier se présentent sous différentes formes : un changement de politique en matière de gestion de la ressource partagée, un changement de technologie (économe en eau), en faveur d'une meilleure préservation de la ressource.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objet de cette mission est de réaliser une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) approfondie de la portion nationale du bassin du Mono, afin d'identifier les problématiques transfrontalières majeures, d'en comprendre les causes et impacts, et de formuler des recommandations stratégiques pour une gestion concertée et durable des ressources en eau de surface et souterraines dudit bassin.

De façon spécifique, il s'agira :

- D'identifier et analyser les problématiques transfrontalières prioritaires liées aux ressources en eau, en évaluant les causes immédiates et profondes, leurs impacts sur les écosystèmes, les populations, les activités socio-économiques, ainsi que les effets actuels et potentiels des changements climatiques sur le bassin ;
- D'évaluer les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires en vigueur au Bénin/Togo, en identifiant les incohérences, lacunes et chevauchements, et en proposant des recommandations pour renforcer la gouvernance transfrontalière ;
- D'intégrer, à toutes les échelles, les approches de la GIRE et du NEXUS Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes, afin d'élaborer une analyse intersectorielle permettant de mieux comprendre les interactions entre les secteurs et de proposer des solutions durables ;
- De formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles pour alimenter le Programme d'Action Stratégique (PAS), harmoniser les politiques transfrontalières et renforcer les mécanismes de concertation et de coopération entre le Bénin et le Togo.

3. RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'OSS, le(la) consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les autres experts du projet. Il/Elle devra :

- Collecter et analyser la documentation pertinente, incluant les rapports, études et travaux réalisés dans le cadre des activités liées au bassin du Mono, ainsi que toute autre source utile pour comprendre les enjeux de gestion transfrontalière des ressources en eau de surface et souterraines ;
- Synthétiser les données hydrologiques, hydrogéologiques, environnementales, socio-économiques et institutionnelles, en s'appuyant sur les contributions des consultants nationaux et des comités nationaux interministériels des pays concernés (Bénin et Togo) ;
- Effectuer une analyse approfondie des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires nationaux, en mettant en évidence les interactions entre les eaux de surface et souterraines, ainsi que les problématiques liées à la gestion transfrontalière ;
- Actualiser l'analyse des législations, des politiques et des institutions en matière de gestion de l'eau pour le Bénin/Togo, en portant une attention à la gestion conjointe « Eaux de surface – Eaux souterraines », ainsi que les Initiatives nationales, régionales et internationales récentes ;

- Rassembler, analyser et évaluer les réglementations nationales, et les accords en vigueur aux niveaux bilatéral et/ou multilatéral, ainsi que les documents de nature juridique et institutionnelle présentant un intérêt pour la gestion conjointe ;
- Faire une analyse SWOT des cadres de gestion nationaux et formuler des propositions pour leur harmonisation dans une perspective de gestion durable et concertée des ressources en eau ;
- Prendre en compte les impacts du changement climatique et des pressions anthropiques, en intégrant les initiatives pertinentes en cours ou récentes aux niveaux national, régional et international dans l'analyse des problématiques du bassin du Mono ;
- Mener des consultations par tous les moyens appropriés de communication, avec les acteurs clés, notamment les ministères, agences publiques, Organisations régionales, ONG, et autres parties prenantes, pour recueillir les données, identifier les défis et proposer des solutions adaptées aux contextes locaux et transfrontaliers ;
- Assurer une coordination efficace avec les autres consultants nationaux et experts régionaux, afin de garantir la cohérence et l'intégration des contributions dans le cadre de l'ADT ;
- Rédiger un document provisoire de l'ADT selon le canevas fourni par le FEM, comprenant une analyse complète des problématiques transfrontalières, des recommandations stratégiques, et des orientations pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique (PAS) ;
- Présenter le document provisoire de l'ADT lors d'un atelier national (présentiel ou en ligne) pour recueillir les commentaires des participants et les intégrer dans une version révisée ;
- Produire un rapport final comprenant des recommandations stratégiques pour renforcer la gestion transfrontalière des ressources en eau du bassin du Mono.

4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

- Un rapport complet de l'ADT de la portion nationale du bassin du Mono, selon le modèle fourni par le FEM, incluant une analyse approfondie des problématiques transfrontalières et des recommandations stratégiques ;
- Une cartographie des risques majeurs transfrontaliers, réalisée à l'aide d'outils SIG, mettant en évidence les zones vulnérables, les enjeux transfrontaliers prioritaires et les interactions entre les eaux de surface et souterraines, afin d'appuyer les recommandations stratégiques ; et
- Une présentation PowerPoint de la synthèse de l'ADT de la portion nationale du bassin du Mono au Bénin/Togo.

5. METHODOLOGIE

L'ADT est un document scientifique et technique de base qui établit les fondements d'une compréhension commune pour le développement de futurs processus de planification et de priorisation tels que le Programme d'Action Stratégique. L'analyse est menée de façon intersectorielle, en se focalisant sur les problèmes transfrontaliers sans toutefois ignorer les préoccupations et priorités nationales.

Ainsi, le (la) consultant(e) adoptera une approche méthodologique claire et structurée afin d'assurer une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) nationale cohérente et alignée sur les objectifs du projet IREE-MONO. Cette méthodologie comprendra plusieurs étapes clés pour garantir une analyse approfondie et des recommandations adaptées à la gestion durable des ressources en eau de surface et souterraines dans le bassin du Mono.

5.1. Revue documentaire approfondie

Le/La consultant(e) commencera par une analyse approfondie des données existantes afin d'identifier les lacunes, incohérences et enjeux prioritaires liés à la gestion des eaux de surface et souterraines dans le bassin du Mono. Cette revue documentaire portera sur :

- Les cadres réglementaires et institutionnels, incluant les lois, conventions et accords en vigueur sur la gestion des ressources en eau transfrontalières et l'adaptation au changement climatique ;
- Les rapports techniques et scientifiques sur les ressources en eau et les impacts du changement climatique, en se basant sur les études des institutions nationales, régionales et internationales ;
- Les bases de données hydrologiques et climatiques, pour évaluer les tendances d'évolution des eaux de surface et souterraines, les impacts des variabilités climatiques et les scénarios futurs liés au changement climatique ;
- Les études socio-économiques et démographiques, mettant en évidence les pressions anthropiques sur les ressources hydriques, les conflits d'usage et les dynamiques d'adaptation des populations locales ; et
- Les initiatives en lien avec la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et le Nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE), pour assurer une approche multisectorielle cohérente.

L'objectif de cette revue est d'établir un diagnostic précis des problématiques transfrontalières, d'évaluer les vulnérabilités climatiques et d'identifier les actions prioritaires à intégrer dans le Programme d'Action Stratégique (PAS).

5.2. Analyse et intégration des rapports thématiques clés

Des consultants thématiques spécialisés seront recrutés pour couvrir les différentes dimensions de l'ADT, notamment la modélisation hydrologique intégrée (eaux de surface-eaux souterraines), la socio-économie, l'environnement, le climat et la gouvernance. L'expert ADT, en collaboration avec ces consultants thématiques, intégrera les analyses sectorielles pour fournir une vision globale des problématiques transfrontalières liées aux ressources en eau.

L'objectif est d'assurer une approche interdisciplinaire cohérente, en établissant des liens entre les thématiques clés et en formulant des recommandations stratégiques alignées sur les priorités nationales et régionales. Cette intégration couvrira :

- **Hydrologie et hydrogéologie** : interaction entre le fleuve Mono et le système aquifère du bassin du Kéta, identification des zones vulnérables et des risques de surexploitation ;
- **Changement climatique et résilience hydrique** : analyse des tendances climatiques, scénarios de variabilité et d'extrêmes climatiques (sécheresses, inondations), impacts sur la disponibilité des ressources en eau et sur les écosystèmes ;
- **Environnement et biodiversité** : cartographie des risques écologiques, identification des zones de dégradation des ressources en eau, analyse des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes aquatiques et terrestres ;
- **Aspects juridiques et institutionnels** : étude des cadres de gouvernance et des chevauchements réglementaires, évaluation des mécanismes de coopération transfrontalière existants et recommandations pour leur amélioration ; et
- **Socio-économie et usages de l'eau** : identification des pressions anthropiques sur les ressources en eau, analyse des dynamiques d'adaptation des communautés locales face au changement climatique et aux enjeux hydriques.

Le consultant ADT assurera une cohérence entre ces différentes dimensions et coordonnera l'élaboration des recommandations stratégiques, en tenant compte des résultats des analyses des experts thématiques.

5.3. Approche participative et implication des parties prenantes

Le consultant adoptera une démarche participative, impliquant le Comité Transfrontalier comme principal organe de concertation. Cette approche garantira une meilleure appropriation des résultats et une formulation adaptée des recommandations stratégiques.

Le Comité Transfrontalier jouera un rôle clé dans la validation des analyses et l'orientation des recommandations. Il sera consulté à différentes étapes du processus afin de:

- Valider les analyses et compléter les données collectées ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités et en gouvernance ; et
- Définir des actions prioritaires pour améliorer la gestion intégrée et transfrontalière des ressources en eau.

Des réunions techniques et des ateliers participatifs seront organisés pour garantir une collaboration efficace avec le Comité Transfrontalier et les autres parties prenantes concernées.

5.4. Outils et techniques d'analyse

Le consultant mobilisera des outils et méthodes adaptés pour assurer une analyse rigoureuse et fondée sur des données fiables, notamment :

- L'analyse des cadres réglementaires et institutionnels, pour identifier les lacunes et incohérences en matière de gouvernance des ressources en eau et d'adaptation au changement climatique ;
- Les outils SIG pour la cartographie des interactions hydrologiques, des zones vulnérables et des impacts climatiques ;
- Les modèles d'évaluation du changement climatique, pour anticiper l'évolution des ressources en eau et identifier des stratégies d'adaptation ;
- Les techniques de collecte et d'analyse des données, combinant approches quantitatives (statistiques, modélisation) et qualitatives (entretiens, observations) ; et
- Les mécanismes de consultation multi-acteurs, via des entretiens individuels, des réunions techniques et des ateliers participatifs, afin d'intégrer l'ensemble des perspectives locales et transfrontalières.

6. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

6.1. Formation et éducation

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire (Master, Ingénieur ou Doctorat) en gestion des ressources naturelles, hydrologie, géosciences, ou dans un domaine connexe, avec un accent particulier sur les eaux de surface et souterraines.

6.2. Expériences et compétences

Le consultant devra justifier d'une expérience d'au moins 10 ans et posséder les compétences suivantes :

- Maîtrise des principes et approches de la gestion intégrée des ressources en eau, en particulier des bassins fluviaux et des systèmes aquifères transfrontaliers, avec une capacité démontrée à analyser les interactions entre les eaux de surface et souterraines ;
- Expérience confirmée dans les processus d'élaboration d'Analyses Diagnostiques Transfrontalières (ADT) et de Programmes d'Action Stratégique (PAS), incluant la compréhension approfondie des méthodologies du FEM et de ses meilleures pratiques IW:Learn ;
- Expertise dans la collecte, l'analyse et l'interprétation des données hydrologiques et climatiques, avec une capacité à intégrer ces informations dans des analyses stratégiques pour une gestion durable des ressources en eau ;

- Aptitude à adopter une approche multidisciplinaire, en intégrant les dimensions hydrologiques, socio-économiques, environnementales et juridiques, afin d’assurer une analyse globale et cohérente des problématiques transfrontalières ;
- Capacité avérée à rédiger des rapports techniques et stratégiques de haute qualité, adaptés à des contextes complexes, en proposant des recommandations opérationnelles et alignées sur les cadres institutionnels et politiques existants ;
- Maîtrise des outils et méthodologies modernes en gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), incluant l’utilisation des SIG et des outils de modélisation hydrologique pour la cartographie et l’analyse des interactions hydriques ;
- Excellentes compétences en communication et en facilitation, avec une capacité à interagir efficacement avec divers acteurs, notamment les institutions gouvernementales, les Organisations internationales et les communautés locales ; et
- Maîtrise des logiciels bureautiques et analytiques (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint), ainsi que des logiciels spécialisés pour la statistique, l’analyse et la modélisation des ressources en eau.

7. LIVRABLES, DUREE ET REMUNERATION

7.1. Livrables

- **Livrable 1 : Rapport de démarrage.** Ce document comprendra un plan de travail détaillé, un chronogramme précis et une méthodologie claire pour l’analyse des problématiques transfrontalières liées aux ressources en eau de la portion nationale du Bénin/Togo du bassin du Mono. Il devra être soumis quinze (15) jours après la réunion de cadrage avec l’OSS, l’ABM, le GWP-AO et les représentants du pays.
- **Livrable 2 : Rapport intermédiaire.** Ce rapport présentera une analyse approfondie des problématiques transfrontalières prioritaires, une synthèse des données collectées, ainsi que l’identification des lacunes et incohérences dans la gouvernance des ressources en eau. Il inclura également les premières recommandations stratégiques pour améliorer la gestion transfrontalière. Ce livrable devra être soumis quarante-cinq (45) jours après la signature du contrat.
- **Livrable 3 : Rapport final consolidé.** Le rapport final intégrera une analyse détaillée des problématiques transfrontalières, les recommandations stratégiques consolidées et une proposition de mécanisme de concertation transfrontalier pour une gestion durable et concertée des ressources en eau. La version provisoire sera présentée par le consultant lors d’un atelier national. Le rapport final prendra en compte les contributions issues de l’atelier national et devra être soumis quarante-cinq (45) jours après la validation du livrable 2.

Tableau 1 - Liste de livrables, efforts et échéances

Livrable	Effort Homme/jour	Dates de réception
L1 : Rapport de démarrage – Plan de travail détaillé, chronogramme et méthodologie pour l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT).	2	Quinze (15) jours après la tenue de la réunion de cadrage
L2 : Version préliminaire de l'ADT et de la Cartographie des risques majeurs transfrontaliers – Analyse détaillée des problématiques transfrontalières prioritaires et recommandations stratégiques initiales.	10	Quarante-cinq (45) jours après la signature du contrat
L3 : Rapport final de l'ADT structuré selon le modèle présenté en annexe 4 – Intégration des retours des parties prenantes et consolidation des recommandations stratégiques.	13	Quarante-cinq (45) jours après la validation du livrable 2 et après l'atelier national
Total	25	

7.2. Rémunération

Le paiement sera effectué en **trois tranches**, comme suit :

Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation

Tranches	Conditions de paiements	Montant
Tranche 1	Approbation du Rapport de démarrage (L1) par l'OSS	20 % du montant total du contrat
Tranche 2	Approbation du Rapport intermédiaire (L2) par l'OSS.	40% du montant total du contrat
Tranche 3	Approbation du Rapport final consolidé (L3) par l'OSS après intégration des observations de l'atelier national.	40% du montant total du contrat

NB : les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultant(e)s sont invité(e)s à soumettre leurs propositions comprenant une offre technique et une offre financière complètes.

8.1. Offre technique

L'offre technique doit contenir les éléments suivants :

- La compréhension et les observations sur les Termes de Référence de la mission ;
- Une proposition technique (5 pages max) démontrant la capacité du consultant à mener la mission avec efficacité et dans les délais requis. Cette proposition devra inclure une méthodologie succincte, une approche claire, ainsi qu'un plan de travail détaillant les livrables et leur lien avec les modalités de paiement ;
- Un Curriculum Vitae (CV) signé démontrant le niveau de formation requis et l'expérience du/de la consultant(e) dans des missions similaires et, ce conformément au modèle disponible sur le site de l'OSS : [[Modèle CV OSS](#)];
- Un tableau récapitulatif des références pertinentes en lien avec la mission ;

- Toute autre référence jugée utile ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie (Annexe 3) ; et
- Copie des diplômes.

8.2. Offre financière

L'offre financière devra inclure :

- **Une fiche de soumission de l'offre financière**, conformément au formulaire en Annexe 1.
- **Une ventilation détaillée du prix forfaitaire** (exprimé en USD) précisant tous les coûts de la mission, y compris les frais remboursables et divers, conformément au formulaire en Annexe 2.

9. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera selon une approche en deux étapes :

9.1. Évaluation technique

L'évaluation technique sera indépendante de toute considération financière et notée sur **100 points**, selon les critères définis dans le tableau ci-dessous. Une note minimale de **70/100** est requise pour être éligible à l'évaluation financière.

Tableau 3 - Barème de notation de l'offre technique

Éléments	Points
Diplôme : Minimum Bac+5 en gestion des ressources naturelles, avec une spécialisation en eaux souterraines ou en hydrologie	15
Restitution analytique et reformulée d'une bonne compréhension de la mission, des responsabilités du consultant et des objectifs de la mission	10
Méthodologie de travail : approche claire et cohérente, structuration des étapes, adéquation avec les délais et objectifs spécifiques du projet	20
Expérience confirmée en processus d'élaboration d'ADT ou PAS selon les méthodologies du FEM ou en élaboration de SDAGE ou document similaire	20
Expériences pertinentes dans la gestion des ressources en eau dans un contexte transfrontalier (au moins 2 expériences)	20
Références de missions similaires (5 pts/mission)	15
Total	100

9.2. Évaluation financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires retenus après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres techniques retenues
- F : Proposition financière du soumissionnaire

9.3. Evaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

10. MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn mentionnant la référence et en précisant le pays (Bénin ou Togo) : « Développement de l'ADT de la portion nationale du Bassin Transfrontalier du Fleuve Mono-Bénin ou Togo ». **[AC/OSS/Développement-ADT/PAS-IREE-MONO-Bénin/Togo/260225-3]** » dans l'objet du mail.

La date limite de la réception des offres est fixée au 16 mars 2025 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT).

ANNEXE

Annexe 1 - Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

Le prix total de notre offre est : _____

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

Offre financière autorisée par :

Signature : _____ **Nom** _____

Position : _____ **Date :** _____

Autorisé pour et au nom de :

Le Consultant : _____

Signature et cachet du représentant légal du Consultant

Annexe 3. Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je, soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Raison sociale :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n° le à

Matricule fiscal :

• **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître.

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration et dans les pièces fournies dans mon offre.

- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS.

- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevés dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du
Consultant

Annexe 4. Proposition d'une Table des matières du rapport sur l'Analyse Diagnostique Transfrontalière

Table des matières, figures et tableaux

Remerciements

Institutions participantes

Résumé

1. Introduction

- 1.1 Contexte
- 1.2 Description du système Aquifère transfrontalier (ITTAS)
- 1.3 Objectifs de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT)

2. Approche de l'ADT

- 2.1 Méthodologie de l'ADT
 - 2.1.1 *Identification des problèmes transfrontaliers prioritaires*
 - 2.1.2 *Analyse des chaînes causales*
 - 2.1.3 *Analyse des parties prenantes*
 - 2.1.4 *Analyse de la gouvernance*

3. Informations de base sur le système

- 3.1 Portée géographique
- 3.2 Caractéristiques
- 3.3 Caractéristiques climatiques
- 3.4 Ressources naturelles
- 3.5 Situation socio-économique

4. Problèmes transfrontaliers prioritaires

- 4.1 Introduction
- 4.2 Problème transfrontalier 1 (exemple : Pollution des eaux)
 - 4.2.1 *Description du problème et de son importance transfrontalière*
 - 4.2.2 *Principaux impacts environnementaux et conséquences socio-économiques*
 - 4.2.3 *Liens avec d'autres problèmes transfrontaliers*
 - 4.2.4 *Causes immédiates, sous-jacentes et profondes (avec diagrammes)*
 - 4.2.5 *Lacunes dans les connaissances*
 - 4.2.6 *Conclusions et recommandations*
- 4.3 Problème transfrontalier 2 (Exemple : changement climatique)
 - 4.3.1 *Description du problème et de son importance transfrontalière*
 - 4.3.2 *Principaux impacts environnementaux et conséquences socio-économiques*
 - 4.3.3 *Liens avec d'autres problèmes transfrontaliers*
 - 4.3.4 *Causes immédiates, sous-jacentes et profondes (avec diagrammes)*
 - 4.3.5 *Lacunes dans les connaissances*
 - 4.3.6 *Conclusions et recommandations*
- 4.4 Problème transfrontalier 3 etc.
 - 4.4.1 *Description du problème et de son importance transfrontalière*
 - 4.4.2 *Principaux impacts environnementaux et conséquences socio-économiques*



4.4.3 Liens avec d'autres problèmes transfrontaliers

4.4.4 Causes immédiates, sous-jacentes et profondes (avec diagrammes)

4.4.5 Lacunes dans les connaissances

4.4.6 Conclusions et recommandations

5. Cartographie des problèmes majeurs /risques transfrontaliers

6. Analyse des parties prenantes

7. Analyse de la gouvernance

8. Etablissement du lien entre l'ADT et le PAS

9. Résumé, conclusions et recommandations

Annexes

Annexe 5. Identification et hiérarchisation des problèmes transfrontaliers

Objectif :

Parvenir à un consensus entre l'équipe de développement de l'ADT sur les problèmes transfrontaliers prioritaires affectant les EAUX SOUTERRAINES du système aquifère ITTAS.

La tâche :

- Réfléchir à une liste complète des problèmes transfrontaliers du système aquifère.
- Se concentrer sur les véritables problèmes environnementaux transfrontaliers (beaucoup d'entre elles sont probablement des causes ou des impacts en matière de gouvernance).
- Identifier l'ampleur géographique de chaque problème et de son importance transfrontalière.
- Hiérarchiser les problèmes en fonction d'un ensemble de critères.

Critères de priorisation des problèmes transfrontaliers :

Des exemples de critères de priorisation sont présentés ci-dessous. Cette liste n'est pas normative - les types de critères dépendront du système transfrontalier étudié.

- Caractère transfrontalier d'un problème - échelle géographique et temporelle.
- Risque futur du problème.
- Relation avec d'autres problèmes transfrontaliers.
- Les multiples avantages attendus pouvant être obtenus en résolvant un problème.
- Absence de progrès perçus dans la résolution d'un problème au niveau national.
- Conflits multi-pays reconnus liés à l'eau.
- Réversibilité / irréversibilité du problème.

Sur la base d'un ensemble de critères définis, attribuez à chaque problème transfrontalier un score compris entre 0 (aucune importance), 1 (faible importance), 2 (importance modérée) et 3 (importance élevée) afin de déterminer la pertinence du problème du point de vue de l'environnement, aujourd'hui et un moment prédéfini dans le futur (par exemple 25 ans) basé sur un scénario de statu quo.

Compte rendu et discussion :

Résumez les résultats dans un tableau et présentez-les à l'équipe pour discussion. Menez une discussion critique sur les résultats et assurez-vous qu'un rapporteur enregistre tous les commentaires.

Les produits :

- Ensemble convenu de critères de hiérarchisation des problèmes transfrontaliers.
- Liste détaillée des problèmes transfrontaliers (avec des informations sur l'échelle géographique) classés par ordre de priorité pour la notation des données. Liste annotée des commentaires de l'équipe de développement de l'ADT.

Annexe 6. Développement des chaînes causales

Objectif :

Parvenir à un consensus entre l'équipe de développement de l'ADT sur les causes immédiates, fondamentales et profondes de chaque problème transfrontalier prioritaire.

Les tâches :

- Examiner les problèmes transfrontaliers prioritaires et leurs impacts environnementaux et socio-économiques associés.
- Pour chaque problème transfrontalier, identifiez et répertoriez :
 - ✓ Les secteurs clés (industrie, agriculture, pêche, etc.)
 - ✓ Les causes immédiates
 - ✓ Les utilisations et pratiques sous-jacentes des ressources qui contribuent à chaque cause immédiate
 - ✓ Les causes sociales, économiques, juridiques et politiques sous-jacentes de chaque cause immédiate
 - ✓ Les utilisations et pratiques des ressources et leur lien avec les causes sociales, économiques, juridiques et politiques, et
 - ✓ Les causes profondes.

Les produits :

- Liste complète des secteurs, causes immédiates, fondamentales et profondes des problèmes transfrontaliers prioritaires, avec des informations sur les liens entre les différents niveaux.

Annexe 7. Identification des points de levier

Objectif :

Identifier les points de levier où des modifications peuvent être apportées au système aquifère.

Les tâches :

- Examiner les problèmes transfrontaliers, les impacts, les chaînes de causalité et les rapports thématiques.
- Identifier, où, dans cette carte des relations de causalité, une intervention semble avoir le plus grand potentiel d'influence positive sur le système d'approvisionnement en eau ?
- Identifier les points de levier - soit graphiquement dans les documents de l'ADT et/ou sous forme de liste.

Rappel : les points de levier sont des endroits où effectuer des changements dans le système, et non les changements spécifiques ou les solutions à introduire. Identifier les changements à introduire dans le système fait partie du processus de réflexion stratégique.

Les produits :

- Une liste complète des points de levier avec une référence appropriée à l'ADT
- Liste annotée des commentaires de discussion de l'équipe de développement de l'ADT.

Annexe 8 .Exemple de Chaîne causale du grand écosystème marin du golfe du Bengale (Ca. 2011)

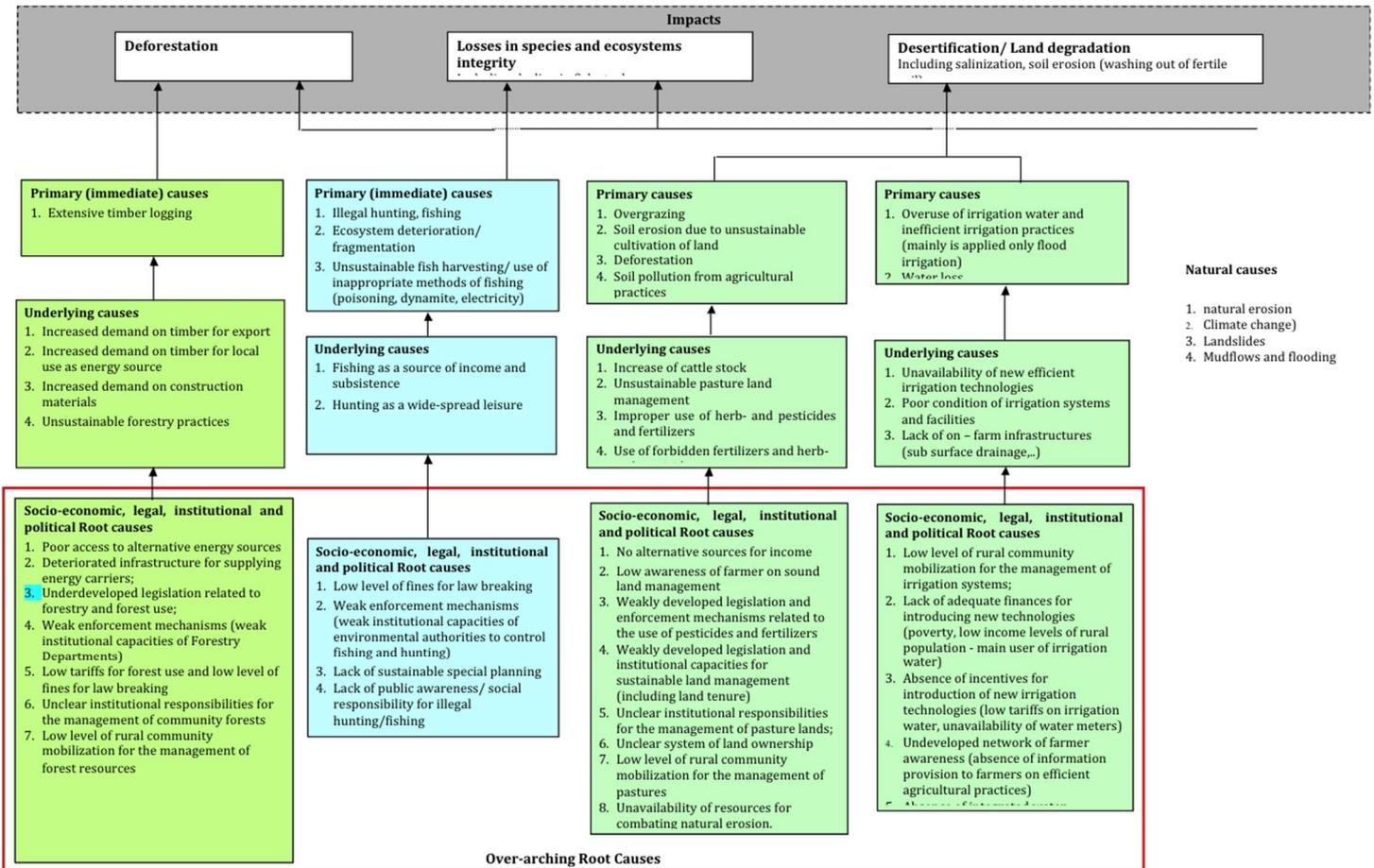
1. Overexploitation of marine living resources

Transboundary nature of the concern	Issues	Proximate causes	Intermediate causes	Root causes
<p>Many fish stocks shared among BOBLME countries either through transboundary migration of fish or larvae; Fishing overlaps national jurisdictions, both legally and illegally - overcapacity and overfishing in one location forces a migration of fishers and vessels to other locations; All countries (to a lesser or greater degree) are experiencing difficulties in implementing fisheries management, especially the ecosystem approach.</p>	Decline in overall availability of fish resources	Excessive fishing effort and overcapacity; Unselective fishing practices and gear	Increasing fishing effort, especially trawlers and purse seiners; Illegal, unregulated and unreported (IUU) fishing, both national and international; Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; Strong incentives to encroach into areas with better returns; High consumer demand for food fish
	Changes in species composition of catches	Excessive fishing effort and overcapacity; Unselective fishing practices and gear	Increasing fishing effort, especially trawlers and purse seiners; Illegal, unregulated and unreported (IUU) fishing, both national and international Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; Strong incentives to encroach into areas with better returns; High consumer demand for food fish; High consumer demand for seed and fish meal for aquaculture
	High proportion of juvenile fish taken	Unselective fishing practices and gear	Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; High consumer demand for food fish; High consumer demand for seed and fish meal for aquaculture;
	Changes in marine biodiversity plus vulnerable/endangered spp.	Destructive fishing methods	Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; High consumer demand for food fish

Brève analyse

- Bon niveau de détails
- Pas de lien entre les causes mais très logique
- Relie les causes aux impacts - une bonne idée
- Facilité pour un décideur à traduire en action

Annexe 9. Exemple de Chaîne causale du bassin du fleuve Kura Aras (Ca. 2006)



Brève analyse

- Bon niveau de détail
- Quelques liens et logique
- Relie les causes aux impacts : une bonne idée
- Facilité pour un décideur à traduire en action